



## L'UTILISATION DE LA CHRONO ELECTRIQUE SUR SITE

L'ensemble de l'appareillage de la chrono électrique est d'un coût de 37 000 €uros. C'est un matériel de précision qui demande de la prudence dans la manutention.

Les opérateurs doivent être sur le stade bien avant le début de la compétition, mais ce temps est fortement réduit quand il trouve un site équipé pour les accueillir. A Penvillers, une fois le matériel monté, il suffit d'un quart d'heure pour être opérationnel, surtout si le starter s'occupe du bloc « départ »

Dans le département, force est de constater que seuls Penvillers Quimper, Arthur Aurégan Morlaix, le Petit Kerzu à Brest sont équipés d'une structure en dur pour la recevoir ; Saint Renan et Landernau le seront prochainement.

### CAHIER DES CHARGES :

- Dans le cas où le stade ne serait pas équipé d'un bloc arrivé (structure en dur), le club organisateur, désireux de disposer de la chrono électrique s'engage à aider à la mise en place dans des conditions de travail et de sécurité pour les opérateurs.

### Au moins une heure avant la réunion

- 1 Une plate forme abritée, suffisamment élevée, pour la caméra.
- 2 Un local (algéco, fourgon...) permettant de travailler à l'abri des intempéries et du soleil,
- 3 Un branchement électrique,
- 4 Une table et deux chaises

N.B. Si le seul support possible est le toit d'un fourgon, il faut admettre :

- Que la mise en œuvre de la photo-finish ne pourra se faire que par beau temps (ni pluie, ni vent)
- Qu'il faudra un abri pour l'opérateur et les ordinateurs (ombre) autre que le fourgon-support (la caméra étant alors sur trépied, elle risque de bouger).

### TARIF DE LOCATION :

LBA : 150 € par manifestation (pas de chèque de caution)  
Scolaires (1) : 100 € et remise d'un chèque de caution de 1 500 €  
Autres : 200 € et remise d'un chèque de caution de 1 500 €  
Clubs finistériens : gratuit et remise de chèque de caution de 1500€

### DEFAILLANCE DU MATERIEL OU ACCIDENT :

Tout défaut de fonctionnement, de panne ou d'accident doit être impérativement et immédiatement signalé à la présidente ou au président du CD.

Tout accident humain ou matériel doit faire l'objet d'un constat par pli recommandé avec accusé de réception destiné aux assurances sous un délai maximum de 5 jours.

Un contrat de maintenance a été souscrit pour ce matériel et seul le vendeur est habilité à intervenir sur le matériel tant en réparation qu'en entretien.

(1) FSU, UGSEL, UNSS, UFOLEP

### Renseignements :

\*Nom de la structure :

\*Nom de la compagnie d'assurance : .....

N° de contrat : .....

\*Chèque de caution de 1500€ ;

Banque : ..... N° du chèque : .....

Date du chèque : .....

Date d'emprunt :

Date de retour prévue :

Qualité et signature de l'emprunteur

signature du responsable du CDA 29